

emplacement central, pour le même prix qu'il a payé pour l'emplacement qu'il a choisi en dehors du centre des affaires, il est des plus difficiles de comprendre comment il peut se justifier.

M. OUMET : Il est trop tard pour entamer un long débat à ce sujet, mais je dirai quelques mots pour prouver que le département était justifiable de croire que l'emplacement choisi était le meilleur. Nous devons nous rappeler que, depuis les quinze dernières années, au moins, le bureau de poste est situé à moins de 100 pieds de l'emplacement choisi.

M. MARTIN : Pas depuis quinze ans—depuis dix ans, au plus.

M. OUMET : Eh bien ! dix ans. Et l'on n'a jamais fait d'objections.

M. MARTIN : Oh ! oui ; l'on a fait beaucoup d'objections.

M. OUMET : Je n'en ai jamais entendu faire. Il est vrai que l'emplacement actuel est à l'ouest du centre des affaires ; mais il est au centre de la partie de la ville où la population. . .

M. MARTIN : Non, monsieur.

M. OUMET : L'honorable député fait des énoncés très formels, mais je ne puis parler que d'après les pièces.

M. MARTIN : Les pièces ne contiennent rien qui démontre cela.

M. OUMET : On me dit qu'à l'ouest de l'emplacement, il se fait plus d'affaires dans un seul établissement, l'établissement de M. Garland, qu'il ne s'en fait en tout autre établissement à l'est de l'emplacement choisi.

M. MARTIN : Cet endroit est éloigné d'un mille.

M. OUMET : En outre, je dirai qu'à l'ouest de l'emplacement, presque vis-à-vis, il y a un des plus grands hôtels de l'endroit, le Leland.

M. MARTIN : Non ; il est à l'est ; à l'encolure opposée, de l'autre côté de la rue.

M. OUMET : Il y a aussi l'école centrale et le collège Lansdowne.

M. MARTIN : Le collège Lansdowne n'existe plus.

M. OUMET : Ces deux institutions sont situées à l'ouest de l'emplacement actuel. On me dit que la population se porte vers l'ouest.

M. MARTIN : Oh ! non.

M. OUMET : Mon honorable ami a dit que M. Smith n'a pas recommandé cet emplacement. Voici ce qu'il dit :

J'ai marqué en rouge les emplacements que l'on peut acheter pour le bureau de poste, et je les ai numérotés 1, 2, 3, et 4. Le n° 1, 98 sur 66 de front, peut être acquis moyennant \$75 du pied. Le n° 2, 66 pieds, \$80. Le n° 3, 66 pieds, \$100 du pied.

M. MARTIN : C'est une erreur, cela va sans dire. Il a corrigé cela plus tard. On pourrait acquérir les n° 2 et 3 moyennant \$75.

M. OUMET : Il dit de plus :

Le sol des emplacements ouest est meilleur pour les fondations, et plus sec. Il n'y a pas de drainage et le terrain est sec de sa nature jusqu'à une profondeur de trois pieds à peu près. Il n'y a pas de lots disponibles sur le côté nord de l'avenue, excepté des lots intérieurs, qui se vendent un bon prix.

Quant aux prix, M. Fuller les lui a demandés par télégramme :

Les prix par pied de front donnés dans votre rapport sur Portage-la-Prairie sont-ils justes et raisonnables ?

La réponse est :

Prix raisonnables, au-dessous du prix courant des propriétés voisines.

M. MARTIN : Il n'a pas parlé du tout de ce côté-ci.

M. OUMET : Son rapport est daté d'août, et ce télégramme est du 8 septembre. Pour ces raisons, je crois que le département a été justifié de venir à la conclusion que le présent emplacement est le plus convenable, le plus central et que le prix payé a été un prix raisonnable. Relativement aux recommandations, je ne connais pas ces messieurs McClenagan et Newnan, mais je les crois bons amis des honorables chefs de la gauche, et respectables citoyens de la ville. Mais, assurément, si leur témoignage est mis en doute parce qu'ils sont intéressés, pour la même raison le témoignage de l'honorable député perd de sa valeur, parce qu'il favorise la partie est et, si je ne me trompe, il est grandement intéressé dans cette partie de la ville.

M. MARTIN : J'ai de grandes propriétés dans l'ouest de la ville, peut-être autant que ces messieurs.

M. OUMET : Il y a une autre raison. Ces messieurs, intéressés dans cette partie de la ville, demandaient que leurs intérêts fussent sauvegardés, seulement parce que l'honorable député avait à cœur les intérêts de la partie est. Quelqu'un devrait s'occuper des intérêts de la partie ouest, parce que personne autre ne s'en serait occupé. Je crois que l'honorable député lui-même a pensé que les intérêts des habitants de la partie ouest n'étaient pas bien importants. Sur le tout, je crois que le ministère a agi d'après les rapports faits par ses officiers, et qu'il a obtenu le meilleur emplacement et pour un prix raisonnable.

M. MARTIN : Je ne blâme pas l'honorable ministre des Travaux publics, parce qu'il a été mal informé, mais les assertions qu'il vient de faire ne sont pas exactes. Je suppose qu'il les a faites d'après ce que lui a dit l'honorable député de Marquette (M. Boyd). Je n'hésite pas à dire qu'elles sont inexactes, parce que je connais chaque ponce de terre dans cette ville. Il n'est pas vrai que cet emplacement est quelque part près du centre de la population de Portage-la-Prairie. Je n'hésite pas à dire que la population de la partie est de cet emplacement est beaucoup plus nombreuse que celle de la partie ouest. Il n'y a rien de fondé dans ce qu'il a dit au sujet de l'industrie dont il a parlé. M. T.-A. Garland fait un grand commerce à un quart de mille à l'ouest de cet emplacement, parce que, il y a quelques années, dans le temps des spéculations, il a construit un vaste entrepôt sur son terrain dans la partie ouest, espérant que les affaires